



Augmentation du nombres de personnes dans le foyer

Par **saxou**, le **29/03/2009** à **22:35**

bonsoir,rnj'habite depuis deux mois dans une maison que je loue seule avec mes deux enfants.rnseulement mon ami qui a lui aussi deux enfants et moi voudrions maintenant habiter ensemble.rnnous envisageons qu'il vienne habiter dans la maison que je loue... d'où mes questions:rn- a t-on le droit de faire celà?rn- le propriétaire peut-il refuser, étant donné que le nombre d'habitants va passer de trois à six?rn- faut-il avertir le propriétaire? (je comptais le faire mais ma question va plutôt dans le sens, doit -on légalement le faire?)rn- faut il résigner un bail? (mon ami souhaiterait que son nom apparaisse sur le bail, peut on simplement le rajouter ou faut il en refaire un nouveau?)rn- le propriétaire peut-il augmenter le loyer? (les charges augmenteront sûrement puisque le nombre de personne change ça je le sais, mais peut il en profiter pour augmenter le loyer?)rnmerci de vos réponses éventuelles

Par **saxou**, le **02/04/2009** à **09:07**

je remonte ma question car j'ai peur qu'elle tombe aux oubliettes et j'aimerais vraiment savoir...rnmerci